

CONSEIL MUNICIPAL

du 11 FEVRIER 2011

VILLE DE CHATEAU-RENAULT

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 Février à 20h30, salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. COSNIER, Maire

M. BOUMARAF, Mme COUSTENOBLE, MM. VANNIER, MOTTEAU, Mme CAPELLO, M. FILLIAU, Mme DELAFOND, Adjoint.

Mme MAYET, M. AYMARD, Mmes TORNIER, RIQUE, DURAND, M. POTTIER, Mme MALVAUX, M. PERROCHON, Mme DE MONTETY, M. POIRIER, Mme MAAREK, M. BONNAMY, Mme CHOMIENNE, M. DEHUREAU, Mme PAVIE, M. GARCIA.

ETAIENT EXCUSES :

Mme GOMBERT qui a donné pouvoir à M. MOTTEAU

M. MASCIANICA qui a donné pouvoir à M. FILLIAU

Mme CHEVALIER qui a donné pouvoir à Mme MAYET

M. GENTIL qui a donné pouvoir à M. COSNIER

M. ROBIN qui a donné pouvoir à M. BOUMARAF

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers votants : 29

Mme TORNIER est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 4 Janvier 2011

M. COSNIER souhaite la bienvenue à Mme Catherine DURAND, nouvelle conseillère municipale, en remplacement de Mme Nelly PENON.

M. COSNIER procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des questions sont à ajouter.

M. GARCIA souhaite faire le point sur l'éclairage du stade.

M. MOTTEAU souhaite parler des subventions accordées pour la rénovation des façades et vitrines.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2010

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EMPLOI

M. le Maire rappelle les chiffres :

- ✓ 390 demandeurs au 15 janvier 2011 (211 hommes, 179 femmes).

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET INTEGRATION DANS DIFFERENTES COMMISSIONS

La démission de Mme Nelly PENON entraîne l'installation d'un nouveau conseiller issu de la liste « VIVE CHATEAU-RENAULT ».

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M. COSNIER précise que selon les affinités de Mme DURAND, des délégations pourront lui être attribuées ultérieurement, en supplément des deux commissions ci-dessous.

➤ **Le Conseil Municipal installe dans sa nouvelle fonction :**

Mme Catherine DURAND

➤ **Ainsi que dans les commissions municipales suivantes :**

- Commission jeunesse et vie des quartiers**
- Commission image de la ville**

2. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation Territoriale de la République dans les communes de 3.500 h et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, dans un délai de 2 mois précédent le vote de ce budget.

Cette question est donc inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11 février 2011.

M. le Maire présente les orientations budgétaires 2011 permettant la tenue du débat prévu par les textes précités.

M. COSNIER précise que cette année, le Préfet a autorisé le vote du budget jusqu'au 30 avril (communes et communautés de communes), en raison de la suppression soudaine de la Taxe Professionnelle, pour laquelle une solution de remplacement a été mal anticipé.

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EN 2011

Le débat d'orientation budgétaire est la phase préalable au vote du budget communal dans les communes de + 3 500 habitants. A cette occasion sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière.

Cette première étape constitue également un élément de la communication financière et budgétaire.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES :

CONTEXTE INTERNATIONAL

Aux États-Unis, la croissance du PIB atteindrait 2,6 % en 2010. En 2011, les prévisions du Rapport économique, social et financier font état d'un ralentissement de la croissance américaine, qui s'établirait à 1,7 %.

L'activité de la zone euro a connu une accélération au 1er semestre 2010 (+ 0,8 %), ce qui lui permettrait d'afficher une croissance de 1,4 % sur l'année. Cependant, avec une croissance estimée à 1,6 % en 2011 par le Rapport économique, social et financier, elle ne retrouverait pas son rythme d'avant crise (+ 2,3 % en moyenne annuelle entre 1997 et 2007).

I - Produit intérieur brut : Une reprise sans tonus

En France, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établit à + 0,5 % au 2ème trimestre 2010, sans qu'aucune accélération ne soit attendue au second semestre. Sur l'année, la croissance atteindrait + 1,5 % selon le consensus des économistes, après - 2,6 % en 2009. Pour 2011, le consensus table sur une croissance de 1,6 %, avec des prévisions oscillant autour de cette moyenne dans une fourchette assez large de + 1,0 % à + 2,5 %.

II – Inflation : Stabilité de l'inflation en 2011

En France, les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010, après + 0,1 %. Ce retour de l'inflation – qui reste modéré – s'explique par une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, le risque inflationniste semble exclu : la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à + 1,5 % selon le consensus des économistes.

III - Taux d'intérêt

Le marché européen des taux d'intérêt à long terme s'est caractérisé cette année par une forte instabilité avec une chute de plus de 100 points de base, liée aux craintes déflationnistes et à la fin des plans de relance budgétaire, dans un contexte d'injections massives de liquidités.

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2011 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Les principales mesures en discussion concernant les collectivités locales

Une des mesures les plus importantes inscrites dans le projet de loi de finances pour 2011 intéressant les collectivités locales concerne la stabilisation en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour trois ans (2011-2013).

I - Les concours financiers de l'État

Mesures concernant le gel des dotations :

Évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'indexation de la DGF, principale dotation de l'enveloppe normée, se fait normalement sur l'inflation prévisionnelle. Néanmoins, compte tenu de l'objectif d'évolution « zéro valeur » fixé pour l'enveloppe des concours financiers de l'État, le maintien de cette indexation n'est pas possible sans faire porter un effort trop important sur les autres composantes de l'enveloppe (notamment sur les compensations d'exonérations).

Le Projet de Loi de Finances (PLF) fixe le montant de la DGF à 41,3 milliards d'euros à champ constant, soit une hausse de 0,2 % (+ 86 millions d'euros).

Autres mesures : Fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR)

Dans le but de simplifier les modalités d'attribution et de répartition des enveloppes départementales de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR), ces deux dotations de soutien à l'investissement rural sont fusionnées en une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

II - Les mesures fiscales : Nouveaux dispositifs de péréquation horizontale pour le secteur communal

La réforme de la taxe professionnelle initiée par la Loi de Finances 2010 entraîne une modification des ressources alimentant les FDPTP.

Ces fonds étaient jusqu'en 2009 alimentés par les écrêtements ou prélèvements effectués sur le produit de TP des communes ou EPCI à fiscalité propre basé sur les établissements exceptionnels, mais aussi par des dotations budgétaires de l'État.

Ces fonds étaient reversés, selon des critères définis par le conseil général, aux communes ou groupements dits « concernés » (exemple : communes qui subissent un préjudice en raison de la présence de ces établissements exceptionnels) et « défavorisés ». En 2010, les prélèvements et reversements ont été maintenus dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle à hauteur de leur montant de 2009.

À compter de 2011, ces reversements de fiscalité disparaissent totalement.

L'État garantit cependant aux collectivités territoriales leurs ressources dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Ainsi, chaque commune ou groupement bénéficiaire d'un versement de FDPTP en 2009 voit l'équivalent de cette ressource pris en charge par l'État.

LES RESULTATS DE L'ANNEE 2010

L'année 2010 est marquée par un **résultat excédentaire de 211 345 €** dans la section de fonctionnement et un **résultat excédentaire de 92 626 €** dans la section d'investissement.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement satisfaisant. Cela s'explique par le prélèvement de 2009 sur le budget de l'assainissement, 350.000 €, et la réduction de certaines charges de fonctionnement qui ont permis d'amplifier l'autofinancement du budget 2010 et d'augmenter ainsi l'excédent de fin d'année.

Pour 2011, il est impératif de continuer l'effort entrepris sur les dépenses de fonctionnement afin de pallier le gel des dotations issues de l'enveloppe normée, la fusion de la Dotation de Développement Rural (DDR) avec la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et la disparition progressive de certaines dotations (dotation générale de décentralisation, dotation nationale de péréquation, etc.).

Cela implique qu'il faille réduire les investissements pour redonner un souffle à notre autofinancement, réduire le recours à l'emprunt pour éviter les frais financiers, limiter les remplacements d'agents dans les écoles en respectant le délai de carence de 15 jours, ou encore réduire le recrutement d'emploi saisonnier l'été, etc.

LES FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012)

Dépenses de personnel de 2007 à 2010

2007	2008	2009	2010
3 000 455	3 088 917	3 198 633	3 292 922

4Diminuée des atténuations de charges – remboursements CAE / CUI, prestations CNP, l'évolution a été la suivante :

2007	2008	2009	2010
2 853 895	3 001 688	3 086 941	3 163 545

Estimation des charges de personnel en 2010

Art.	LIBELLES	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)		
		2009	2010	2011
012 CHARGES DU PERSONNEL		3 198 633,75	3 292 922,79	3 419 250,00
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS		55 294,57	54 586,07	57.500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	8 874,78	9 002,07	10 000,00
6336	Cotisation CNFPT et centre de gestion	41 084,79	40 172,00	42 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements	5 335,00	5 412,00	5 500,00
64 CHARGES DE PERSONNEL		3 143 339,18	3 238 336,72	3 361 750,00
64111	Rémunération principale	1 478 956,17	1 551 576,65	1 645 000,00
64112	NBI, supplément familial de trait. et ind.	40 998,30	46 497,16	50 000,00
64118	Autres indemnités	281 036,89	294 421,59	302 000,00

64131	Rémunération des non titulaires	307 462,33	250 509,01	270 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	0	34 863,30	35 000,00
6417	Rémunération des apprentis	27 929,72	22 511,65	24 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	341 130,78	323 754,31	335 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	460 534,10	513 188,97	500 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	20 955,00	17 764,00	20 000,00
6455	Cotisations pour assurance du pers.	127 439,21	116 075,84	125 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes Sociaux	7 298,16	3 622,50	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 929,57	9 315,27	10 000,00
64832	Contribution au fonds de compensation de cessation progressive d'activité.	7 128,95	7 438,29	7 750,00
6488	Autres charges du personnel	33 540,00	31 483,80	33 000,00

En matière de frais de personnel, l'augmentation de 2,86 % en 2010 s'explique essentiellement par :

- Le recrutement d'un agent de catégorie B au service Animation-Jeunesse.
- La titularisation de 5 agents.
- L'augmentation de 0,5 % du point d'indice de la fonction publique.
- L'attribution d'un régime indemnitaire aux agents nouvellement titularisés.
- Plusieurs arrêts maladie de courte durée non pris en charge par notre assurance car inférieurs au délai de carence de 15 jours.
- Le remboursement des cotisations à la caisse de retraite des agents de l'Etat pour un de nos agents en détachement (47 152,22 €).
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui représente la prise en compte des avancements annuels lesquels sont évalués à 1,5 % de la masse salariale.

Pour 2011, quelques points sont à souligner en matière de frais de personnel

- Le remboursement des cotisations retraite aux caisses de prévoyance pour le dernier agent en détachement (21 029,35 €).

En effet, les agents en détachement cotisent à une caisse spécifique représentant 60 % du salaire brut alors qu'un agent issu de la territoriale cotise à hauteur de 27 % de son salaire. Il convient de procéder au paiement du delta entre les deux cotisations des caisses de retraite.

Concernant :

→ **Les formations**, plusieurs sont à prévoir pour 2011:

- Dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène au travail, plusieurs formations sont prévues pour l'année 2011 :
 - Pour les agents d'astreinte, une formation H0 B0
Coût : 510 € TTC pour 3 agents.
 - Sensibilisation évacuation du personnel du château + orangerie + CCAS
Douze agents concernés pour un coût de 650 € TTC.
 - Formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) pour la nacelle
Coût : 1 770,08 € TTC pour 2 agents
 - Formation CACES – Engins de chantier
Coût : 1 849,26 € TTC pour 2 agents
 - Formation extincteur pour un groupe de 12 agents maxi
Coût 650 € TTC.
 - Remise à niveau pour agent SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes)
Coût 400 € TTC.
- Dans le domaine de la petite enfance, il pourrait être envisagé, à l'instar de l'an passé, de former un agent afin qu'il obtienne le CAP Petite Enfance. Le coût d'une telle formation est estimé à environ 4 000 €.
- Dans le domaine des Espaces Verts, il est prévu de permettre à certains agents de suivre des stages aux jardins de Chaumont. Une enveloppe de 800 € pourrait être prévue.
- Dans le domaine des Ressources Humaines et de la Comptabilité, il est proposé de former les agents pendant 4 jours sur les logiciels et leurs exploitations.
 - ➔ **Le poste assurance du personnel** devrait être similaire à celui de 2010 suite au groupement de commande piloté par le Centre de Gestion, soit 125 000 €
 - ➔ S'agissant des **emplois saisonniers**, nous essaierons de maintenir notre effort sur ce poste en limitant leur nombre.
 - ➔ Il faut également prévoir le recrutement de l'adjoint du Directeur des Services Techniques.

La masse de ce chapitre tient compte également du fameux GVT – Glissement Vieillesse Technicité.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Nous demandons aux commissions qui auront à examiner les bilans des différentes associations d'être particulièrement vigilantes sur ce point car nous ne pourrions pas accorder d'augmentation importante.

En ce qui concerne le CCAS, il serait souhaitable comme l'an passé que l'on puisse analyser tous les postes de dépenses en commission de finances pour l'attribution de la subvention.

LES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :

Il s'agit essentiellement des contingents et participations obligatoires, leur évolution ne dépend pas d'une volonté communale.

Une seule participation nous a été communiquée, il s'agit du contingent incendie qui s'élèvera à 111 973 € contre 110 318 €, soit une augmentation de 1,47 %.

Charges intercommunales (SIEIL, SICALA) : elles ne devraient pas augmenter sensiblement.

LES AUTRES SERVICES :

Nous ne devrions pas avoir de surprises au niveau de l'ensemble des services. Nous demandons à chaque Président de Commission de réduire, chaque fois que cela sera possible, les frais de structure.

Un taux maximum de 1 % voire moins, nous semble raisonnable compte tenu de notre difficulté à équilibrer chaque année le budget et dégager le maximum d'autofinancement en direction de nos investissements pour limiter l'emprunt dont le remboursement diminue nos possibilités.

LES FRAIS FINANCIERS :

Si nous ne voulons pas augmenter notre endettement, mais au contraire le réduire, nous devons être particulièrement attentifs à nos programmes d'investissement qui devront bénéficier, avant la prise de décision, d'un pourcentage assez élevé de participation de nos différents partenaires.

A l'instar des années passées, une gestion dynamique de la trésorerie sera opérée puisque nous procéderons à des placements dès que nous en aurons la possibilité.

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS DE 2005 A 2010:

Remboursement annuel des emprunts de 2005 à 2010

2005	2006	2007	2008	2009	2010
765 929	845 416	892 410	781 739	819 974	710 715

La baisse de la dette en 2010 s'explique par une conjoncture économique favorable aux prêts (baisses répétées des taux de la BCE). En 2010, les taux d'intérêts ont baissé de près de 100 points de base.

De plus, cette baisse est consécutive à nos efforts de réduction de la dette grâce à des emprunts annuels inférieurs aux remboursements du capital de la dette.

Les excédents en provenance des budgets annexes ont représenté :

2006	2007	2008	2009	2010
0	0	0	0	350 000

S'agissant des budgets annexes, de 2006 à 2009, afin de ne pas obérer la capacité d'autofinancement de ces services, il avait été décidé de ne plus alimenter le Budget Général en prélevant une partie des excédents des budgets eau et assainissement.

En 2010, une fois l'ouvrage de la station d'épuration entièrement réalisé, le Conseil Municipal a décidé de prélever la somme de 350 000 € sur le budget assainissement. Pour mémoire, cette somme correspondait à un excédent de recettes revêtant un caractère exceptionnel qui trouvait son origine dans une construction particulièrement bien subventionnée.

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Nous sommes restés raisonnables sur l'augmentation des tarifs publics avec une augmentation de 2 % voire moins, mais le revenu des services représente une part peu importante de nos recettes.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Evolution des impositions de 2007 à 2010

2007	2008	2009	2010
2 856 906	2 829 972	2 892 838	3 062 688

L'augmentation du produit des impôts perçu en 2010 est consécutive à la hausse des bases d'imposition dont le montant est fixé par le ministère des finances et à la hausse des taux votés lors du conseil municipal du 12 mars 2010.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de l'absence de certains éléments, nous ne pouvons déterminer avec précision quelle sera notre capacité d'autofinancement en 2011.

Les recettes :

Pour financer la section d'investissement, nous bénéficierons du FCTVA qui nous sera reversé au titre de nos investissements réalisés en 2010. Le montant attendu est d'environ 120 000 €

Les programmes qui sont prévus bénéficieront des aides de l'Etat, de la Région ou du Département.

Les dépenses :

En Reste À Réaliser nous aurons à terminer quelques petits travaux engagés en 2010. Tous ces éléments seront intégrés dans le budget 2011.

Parmi les nouveaux investissements, nous orienterons notre action dans différents domaines :

→ **L'aménagement du territoire** avec le Projet de Développement Urbain issu du Contrat de Ville Moyenne et l'étude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'Aire de mise en Valeur Architecturale et Paysagère (AVAP) :

1) Développement et valorisation de l'espace urbain central de la ville basse et de sa coulée verte : liaison est-ouest

Dans le cadre du Contrat Ville Moyenne signé en 2006 par la Région Centre et la Commune, l'aménagement de la Coulée Verte a été retenu comme l'une des deux actions prioritaires de la ville.

Cette opération a pour objectifs, d'une part de résoudre les difficultés de circulation rencontrées sur la rue de la République qui constitue aujourd'hui le seul axe circulaire entre l'est et l'ouest de la ville, et d'autre part de mettre en valeur un nouveau secteur de la «coulée verte» le long du Gault sur l'ancien site des «Tanneries Françaises».

L'étude Ville Moyenne a décliné la traduction opérationnelle de cet aménagement comme suit :

- création d'une voie nouvelle paysagée, véritable doublement de la rue de la République reliant la rue Victor Hugo au quartier de l'église,
- renforcement et aménagement des liaisons piétonnières de la Coulée Verte,
- réalisation de petites poches de stationnement,
- mise en place d'éclairage public et de mobilier urbain.

Les études, confiées à un bureau d'études spécialisé ont permis d'établir un avant-projet en cours de finalisation.

Pour 2011, il faut prévoir :

- l'acquisition foncière permettant d'élargir et d'aménager l'entrée de la rue du Bois de la Taille depuis la rue Victor Hugo. Cette transaction est en cours et doit s'élever au montant de **6 000 € TTC**.
- l'élaboration du dossier nécessaire à la déclaration au titre de la Loi sur l'eau. Cette étude complexe est estimée à **5 500 € TTC**.
- l'effacement des réseaux aériens de la rue du Bois de la Taille, en cours d'inscription auprès du SIEIL et dont la part communale s'élèvera à **60 000 € TTC**.
- la réfection de l'éclairage public existant dans la partie basse de la rue du bois de la Taille, suite à l'effacement des réseaux : montant estimé : **7 000 € TTC**.

Le montant total à inscrire pour cette opération en 2011 est donc de 78 500 € TTC.

2) Aménagement du quartier des communes : vers une mixité urbaine en centre-ville

Deux tranches de travaux ont été réalisées en 2009 et 2010. Cela a permis de créer les nouvelles places au pied du bâtiment de la Communauté de Communes (esplanade des Droits de l'Homme) et devant l'ancienne salle des fêtes (place François Mitterrand).

La dernière tranche de travaux prévue en 2011 permettra d'une part de terminer la place François Mitterrand au plus près de la salle des fêtes en cours de réhabilitation en espace commercial, et d'autre part de refaire l'assainissement pluvial et la chaussée de la rue des Marais et de la rue du Four Brûlé.

Afin de solder cette opération, il est nécessaire d'inscrire **130 000 €** au budget 2011.

Dans la continuité il est proposé de réaliser des aménagements de marché (toilettes publiques, etc.) dans le bâtiment contigu à la Communauté de Communes. La réhabilitation de ce bâtiment a été estimée à **110 000 € TTC**. Pour ce projet, nous bénéficierons de **25 000 €** de subvention du Pays de Loire Touraine.

3) Elaboration du PLU et étude pour la mise en œuvre d'une AVAP

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune, approuvé en juin 2000, a été élaboré au milieu des années quatre vingt dix, et doit aujourd'hui évoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU), à la fois pour se mettre en conformité avec la Loi, mais surtout pour disposer d'un document d'urbanisme moderne et adapté au développement de Château-Renault.

Au moment où la commune se dote d'un nouveau document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), il paraît important d'étudier simultanément la mise en

œuvre d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP, ex ZPPAUP)

Cette AVAP constitue une servitude nouvelle, qui s'appliquera sur une partie du territoire à définir mais qui s'articulera autour des trois monuments historiques déjà protégés (le château, l'église Saint André et les tanneries) et viendra donc s'ajouter au PLU.

Les études sont confiées à un cabinet spécialisé qui est chargé d'animer les travaux de la commission et de les mettre en forme.

Les études et frais à engager sont les suivants :

Etude pour le PLU :	18 700 € TTC
Etude pour l'AVAP :	30 600 € TTC
Autres frais	4 000 € TTC
TOTAL :	53 300 € TTC

Ces dépenses sont étalées sur trois exercices comme suit :

2010 : 30 000 € TTC
2011 : 15 000 € TTC
2012 : 8 300 € TTC

Le montant total à inscrire pour cette opération en 2011 est donc de 15 000 € TTC.

Il convient de souligner que nous avons fait des demandes de subventions, 6 500 € pour le PLU et 16 350 € pour la AVAP.
Pour le moment aucune confirmation ne nous est parvenue.

4) Acquisitions foncières

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le volet Renouvellement Urbain (RU) porte sur le centre ancien de Château-Renault, et en particulier la rue Pierre Moreau.

L'avant projet de revitalisation de ce secteur prévoit l'élargissement du « carroi », la création de liaisons piétonnes de la rue de la République vers le château, le rétablissement mesuré de la circulation dans la rue Pierre Moreau et la création de stationnement soit le long de la rue Pierre Moreau soit par la création de poches de stationnement créées en démolissant quelques maisons.

Après avoir acquis la maison située 28 rue Pierre Moreau, la commune souhaite continuer sa politique d'acquisition, notamment les maisons adjacentes.

Enfin, il est proposé d'acheter les parcelles cadastrées AO 114 (183 m²) et AO 118 (149 m²) au prix de 10 000 € (estimation de France Domaine : 16 500 €) afin de créer un passage entre la rue de la République et la cheminée du site des Tanneries.

Pour cela il est proposé d'inscrire 150 000 € au budget.

5) Réhabilitation des berges du GAULT

La réhabilitation des berges et du lit du Gault est une opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Brenne et de ses Affluents,

Il s'agit, dans la traversée de la ville, de redonner aux berges et au lit de la rivière un profil plus doux et naturel, propice au milieu naturel, à la qualité de l'eau et au développement des espèces.

Ces travaux sont prévus au second semestre 2011, et les propriétaires riverains, dont la commune est le principal preneur à leur charge 20% du montant des travaux.

La part communale est estimée à 30 000 € TTC.

6) Eclairage Public

Enfin, dans la continuité des années passées, il sera proposé une enveloppe de 15 000 € destinée à l'éclairage public. En outre, il est envisagé que la commune se fasse accompagner par un bureau d'études afin d'examiner l'opportunité de déléguer la réhabilitation complète et/ou la gestion du parc de l'éclairage public à une entreprise privée. Le coût de cette étude est estimé à 15 000 €.

Fonctionnement

M. DEHUREAUX demande s'il était nécessaire d'emprunter 190.000 € alors qu'il y a un excédent.

M. MAURY explique que l'excédent dans l'une ou l'autre des sections est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles.

En 2010 nous avons encaissé plus d'argent que nous en avons dépensé. Nous avons prévu d'emprunter 590.000 € alors que nous avons tiré 400.000 €, il reste donc 190.000 €.

Les 190.000 € de restes à réaliser recettes permettront de financer les restes à réaliser dépenses de 2011, qui s'élèvent à 300.647 €.

Investissement

M. COSNIER ajoute que l'AVAP n'était pas obligatoire mais fortement conseillée.

Désormais, lors de chantiers, les contraintes liées au patrimoine, devraient être connues d'avance ce qui nous permettra de faire respecter cette uniformité.

Mme CHOMIENNE demande quand aura lieu la présentation du projet de déviation est-ouest.

M. MOTTEAU explique que celui-ci doit être refait, il sera donc présenté ultérieurement.

M. COSNIER ajoute que le 20 avril aura lieu un Conseil Municipal consacré au PLU et l'AVAP, précédé d'une réunion de présentation par le cabinet d'étude, de l'état d'avancement de l'étude PLU (Plan Local d'Urbanisme).

3. CONVENTION AVEC UN PROPRIETAIRE PRIVE POUR LE PROLONGEMENT DU MERLON ANTI-BRUIT DE LA BRIQUETERIE

La commune souhaite améliorer en plusieurs points le merlon antibruit en terre qui atténue le bruit de la route nationale 10 face au lotissement de la Briqueterie.

L'un de ces points consiste à le rallonger vers le sud sur la parcelle cadastrée AK 167 qui appartient au garage Peugeot.

Après discussion, le garage accepte de mettre à disposition son terrain pour que la commune effectue les terrassements permettant de prolonger le merlon sur une trentaine de mètres.

Une convention est établie en ce sens. Elle précise que les travaux sont réversibles et que la commune s'engage à évacuer les terres si le propriétaire souhaite occuper le terrain pour une autre utilisation.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante, permettant d'allonger le merlon en terre sur la parcelle cadastrée AK 167.

4. ACQUISITION FONCIERE DE DEUX PARCELLES

La commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées AO 114 (183 m²) et AO 118 (149 m²) dans le cadre d'un projet d'organisation d'ensemble du quartier du musée du cuir et de la tannerie.

Un accord de principe a été obtenu auprès des propriétaires, les conjoints Tenneson pour un montant global de dix mille euros.

France Domaine a évalué cet ensemble pour un montant de 16 500 euros.

Les frais de notaire sont pris en charge par la commune.

M. COSNIER précise que cette parcelle comporte une maison, en mauvais état. Cette acquisition permettra d'avoir un accès piéton entre la rue de la République, la cheminée puis la cour du musée.

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes correspondants à l'achat des parcelles cadastrées AO 114 et AO 118.

5. CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE JEAN HERVE AU CHIC

Le Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC) va prochainement reconstruire un EHPAD à proximité de l'établissement existant.

La configuration des lieux fait qu'une partie de la rue Jean Hervé, d'une surface d'environ 1 071 m² doit être déviée lors des travaux de construction.

Cette partie de rue étant pour l'usage exclusif du CHIC, il est envisagé que la commune de Château-Renault cède ces 1 071 m² au CHIC pour l'euro symbolique.

Les réseaux existants (éclairage public, eau potable et assainissement eaux usées) seront également cédés au CHIC qui devra supporter les travaux nécessaires à leur prise en charge.

Un droit de passage devra être conservé pour la commune pour pouvoir accéder à sa parcelle A 1584, située à l'arrière de la cuisine centrale (sur la commune d'Auzouer en Touraine).

Le CHIC supporterait les frais de géomètre et de notaire de cette opération.

M. COSNIER indique que nous avons proposé au CHIC l'acquisition de la parcelle A 1584. Le centre hospitalier serait intéressé mais n'a pas encore l'accord de l'Agence Régionale de la Santé.

Ce terrain permettrait la construction d'une MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) et un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé).

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes correspondants à la cession d'environ 1 071 m² de la rue Jean Hervé au Centre Hospitalier Intercommunal.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU REVERSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

La commune souhaite aménager le carrefour RD 766 (rue Victor Hugo et rue de Blois), RD 46 et boulevard Jules Joran.

En effet, ce carrefour est peu lisible, présente quelques défauts de visibilité et rassemble plusieurs types de trafics, ce qui peut présenter du danger. De plus il n'est pas pourvu de passages protégés pour piétons.

Compte tenu de la pente (environ 6 %), il est exclu de créer un rond point. Le projet consiste donc à implanter 3 stops et un cédez le passage pour les véhicules montant de la rue Victor Hugo. Les trottoirs seraient redessinés, quatre passages protégés et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite seraient créés, le tout accompagné de la signalisation verticale et horizontale correspondante.

Ce projet, établi en concertation avec les services du Conseil Général est éligible aux subventions au titre du reversement du produit des amendes de police, particulièrement destinées aux aménagements de sécurité.

Mme CHOMIENNE ajoute que de plus en plus de personnes, notamment des lycéens du lotissement de la Coquelinière, descendent à l'arrêt de bus et qu'il n'y a pas de visibilité. M. COSNIER signale qu'il n'est pas convenable d'instaurer un stop pour les véhicules qui montent la rue V. Hugo car le redémarrage en côte engendrait du bruit pour les voisins. Des tracés pourront permettre la création de chicanes et des stationnements.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE**
 - ✓ M. le Maire à demander une subvention au titre du reversement du produit des amendes de police, pour l'aménagement du carrefour RD 766 (rue Victor Hugo et rue de Blois), RD 46 et boulevard Jules Joran,
 - ✓ à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

7. MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIEIL

Le Comité Syndical du Syndical Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire a approuvé par délibération du 2 décembre 2010 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la commune de Chatillon-sur-Indre et la prise de compétence éclairage public.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

8. CONVENTION 2011 AVEC LE CIDEFE POUR LA FORMATION DES ELUS

Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres des conseils municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Pour permettre l'exercice de ce droit, le code prévoit un système de prise en charge par la commune des frais de formation. Ce dispositif n'est applicable que si l'organisme formateur a été agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Chaque année, le Conseil Municipal vote un crédit de formation dans la limite de 20 % du crédit ouvert pour les indemnités de fonctions.

Le Centre d'Information de Documentation d'Etude et des Formations des élus, agréé par le Ministère de l'Intérieur, organise des sessions tout au long de l'année 2010 auxquelles tous les élus peuvent s'inscrire sous réserve de se conventionner moyennant une inscription annuelle variable suivant la taille de la commune.

Pour Château-Renault, la cotisation annuelle s'élève à 661 €

Pour mémoire la cotisation 2010 s'élevait à 651 €.

M. COSNIER rappelle que les parutions, catalogues sont à consulter au Secrétariat Général.

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention avec le CIDEFE,
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir.

9. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS SPECIALISE DU CREA CENTRE

La commune accueille actuellement au service espaces verts un apprenti du Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé du CREA Centre pour les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012.

Conformément aux dispositions réglementaires, la personne morale publique qui emploie des apprentis n'étant pas redevable de la taxe d'apprentissage, doit prendre en charge les coûts de la formation dispensée au CFA. Cependant le Conseil Régional du Centre a pris la décision en date du 24 juin 1994 d'apporter sa propre contribution financière.

En conséquence, la participation de l'Etablissement public représente l'écart entre la subvention régionale perçue par le CFAS et le coût de la formation, soit :

818 € par apprenti pour l'année scolaire 2010-2011.

Le CFAS établira une facture à la fin de chaque année scolaire.

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir.

10. FORMATIONS DU PERSONNEL

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de formations ci-après :
 - ◆ **Formations organisées par le conservatoire international des parcs et jardins et du paysage de Chaumont sur Loire :**
 - **Maîtrise des désherbages et des méthodes alternatives**
Les 14 -15 septembre 2011
1 agent du service espaces verts. Coût : 398 €
 - **Réussir l'alliance matériaux et végétaux pour fleurir autrement**
Les 27-28-29 septembre 2011
1 agent du service espaces verts. Coût : 550 €
 - ◆ **Formation organisée par l'AFT-IFTIM de Parcay-Meslay**
 - **Perfectionnement à la conduite des plates-formes élévatrices mobiles**
Du 21 au 23 février 2011
2 agents du service technique. Coût : 1.770,08 € TTC
 - ◆ **Formations organisées par le CNFPT de Tours**
 - **Initiation à Excel**
Les 17 et 18 mars 2011
1 agent du service technique. Coût : 160 € (80 € x 2 jours)
 - **Réaliser des bases de données et tableaux avec Excel**
Le 12 avril 2011
1 agent du service technique. Coût : 80 €
 - ◆ **Formation logiciel animation-jeunesse**

Pour optimiser et améliorer la saisie des présences et la facturation aux familles bénéficiant de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil Périscolaire et de l'accueil Oxygène, la ville de Château-Renault a choisi de se doter du logiciel Iloïse fourni par AXN Informatique utilisé par le Service Animation & Jeunesse.

Suite à la prise en main initiale dispensée par le fournisseur en juillet dernier, une formation complémentaire s'avère indispensable pour adapter l'outil au plus près de nos conditions d'accueil et de nos spécificités tarifaires (46 tarifs différents ; 2 ALSH ; périodes spécifiques d'accueil ; 4 horaires différents par jour d'accueil...).

De plus, cette formation permettrait à l'agent chargé de la saisie et au Directeur du Service Animation-Jeunesse d'exploiter plus efficacement cet outil.

Cette formation sera suivie par l'agent qui succèdera à la personne qui assure la comptabilité du Service Animation-Jeunesse.

Le coût de la formation pour une demi-journée s'élève à 720 € TTC.

11. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE **ANNEE SCOLAIRE 2010-2011**

Dans le cadre de la Classe d'Intégration Scolaire qui se situe à l'école Gilbert Combettes et qui comprend 6 enfants extra-muros, une participation de 318 € sera demandée aux communes de résidence pour les charges de scolarité.

Ces orientations ont été décidées avec les familles par la commission compétente de l'Education Nationale. Les affectations effectuées prennent en compte la proximité géographique des élèves mais aussi les réponses spécifiques qui peuvent être apportées à chacun en cohérence avec le projet personnalisé de scolarisation.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux affaires scolaires,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à demander aux communes concernées leur participation financière pour les frais de scolarité.

12. SUBVENTION AU COLLEGE A. BAUCHANT POUR VOYAGE **LINGUISTIQUE EN ESPAGNE**

Le collège André Bauchant organise un voyage linguistique en Espagne en mars ou avril 2011 pour 52 élèves de 3^{ème} (8 enfants de Château-Renault sont concernés par ce voyage).

Celui-ci sollicite une aide financière de la commune à hauteur de 25 € par élève afin de réduire le coût de participation des familles.

M. BOUMARAF annonce qu'au titre de représentant de la commune, il a signalé au Conseil d'Administration du collège, qu'il regrettait le principe du tirage au sort.

Le collège a donc décidé d'assurer une sortie par élève, sur les quatre années de scolarité.

M. BOUMARAF propose de refuser l'attribution d'une subvention l'an prochain, si le tirage au sort est encore d'actualité.

En contrepartie, les familles qui sont dans une situation délicate pourront prendre contact avec le CCAS afin de prétendre à une subvention.

Cela permettrait d'augmenter la subvention à 50 € par élève.

M. COSNIER précise que la subvention accordée ne concerne que les élèves habitant Château-Renault.

Mme CHOMIENNE pense que le problème du tirage au sort se posera tout de même pour le nombre de places dans le bus.

M. BOUMARAF pense que le collège doit trouver un maximum de recettes (associations de jumelage pour l'hébergement, mobilisation des parents d'élèves, etc ...).

M. MOTTEAU tient à faire part de sa ferme opposition à ce genre de pratique, le tirage au sort dans une école publique est un procédé inadmissible.

Il ajoute qu'il n'est pas d'accord pour subventionner ce système là.

D'autre part, il a rencontré le Principal du collège, l'an passé, et l'a informé qu'il existe des financements importants dans le cadre des contacts européens entre la jeunesse ainsi que de la part du Conseil Régional.

M. BOUMARAF précise que la part du Conseil Régional peut-être de 50 %.

M. MOTTEAU ajoute que dans le cadre d'un projet avec des échanges une enveloppe de 100.000 € peut être débloquée.

M. COSNIER propose de délibérer en insistant sur le fait qu'il s'agit de la dernière fois qu'une subvention est attribuée, si le principe du tirage au sort est reconduit.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux Affaires Scolaires,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 25 € par élève et stipule que désormais aucune subvention ne sera attribuée si la condition de participation aux voyages est le résultat d'un tirage au sort.

13. SUBVENTION A L'ECOLE PRIMAIRE LA VALLEE POUR VOYAGE «CLASSE DECOUVERTE»

L'école primaire La Vallée organise un voyage «classe découverte», du lundi 11 avril au mercredi 13 avril 2011, à MENESTREAU EN VILLETTE (45) sur le thème des sciences.

59 enfants sont concernés par ce voyage :

- classe de M. Goujon	CM2 :	25 élèves
- classe de M. Gautier	CM2 / CM1	23 élèves
- classe de Mme Orione	CE2 / CM1	12 élèves

Celle-ci sollicite une aide financière de la commune afin de réduire le coût de participation des familles.

M. BOUMARAF explique que les dépenses ont été revues à la baisse (transport) et que les recettes ont été optimisées.

M. COSNIER a proposé de réduire la subvention à 25 ou 30 €, après discussion avec M. GOUGEON, directeur de l'école de la Vallée, étant entendu que d'autres partenaires devaient leur apporter un soutien financier et que la durée du séjour n'est que de 3 jours et 2 nuits.

M. BOUMARAF ajoute que des subventions du Conseil Général, de la Communauté de Communes et du Comité d'Animation, devraient leur être versées, ce qui réduirait encore le coût évalué à 100 € par famille.

M. COSNIER propose d'attribuer une subvention de 30 € et précise que tous les élèves participent au voyage.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux Affaires Scolaires,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 30 € par élève.

14. CIE ECOUTE S'IL PLEUT : CONVENTION DE PARTENARIAT & TARIFS

La compagnie de théâtre amateur «Ecoute s'il pleut» de Savigny-Sur-Braye revient jouer pour la sixième année consécutive une pièce de boulevard. Deux représentations de la comédie de Jean-François Champion «**Ainsi soit-il !** » sont programmées au Centre Socioculturel La Tannerie le samedi 26 février à 20h30 et le dimanche 27 février à 15h.

Conformément aux souhaits formulés par l'association de théâtre, les prix d'entrée sont fixés à 7€ & 3€ (pour les moins de douze ans).

La Cie propose une coréalisation pour cette production selon les critères suivants :

- 50 % de la recette des entrées des deux représentations à chacun avec un minimum garanti de 250 € par séance
- une participation aux droits d'auteur pour moitié
- possibilité d'organiser une buvette à l'entracte
- la vente des programmes reviendra à la Cie de théâtre

Pour la réussite de ces représentations, la mairie devra apporter un soutien technique (installation des fauteuils) et une aide en matière de communication (affiches, tracts et billetterie).

Une convention de partenariat sera rédigée avec les différents éléments énoncés ci-dessus.

Pour répondre à M. COSNIER, M. VANNIER confirme que cette manifestation est bénéficiaire.

Sur proposition de M. VANNIER, Adjoint à la Culture & Communication,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** ces tarifs,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.

15. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA 5^{ème} EDITION DES PRINTANIERES DU TOURISME

La Ville de Château-Renault a été sollicitée par l'Office de tourisme de Montoire-sur-le-Loir pour participer à la 5^{ème} édition des Printanières du tourisme, les 26 et 27 mars 2011, par l'organisation d'une visite guidée de la Ville de Château-Renault.

Cette manifestation organisée depuis 2007 se propose de fêter et lancer la saison touristique locale en fédérant différents sites autour d'un passeport-découverte. La communication est à la charge de l'OT de Montoire, relayée notamment par les OT de Vendôme et du Castelrenaudais.

Chaque site participant est invité à signer une convention, par laquelle les responsables s'engagent à appliquer la gratuité ou l'entrée à 1 euro par visiteur. Les collectivités sont exemptes des frais d'adhésion à l'organisme organisateur.

Compte-tenu de l'intérêt touristique de la manifestation, il est proposé la participation de la Ville de Château-Renault à la prochaine édition des Printanières du tourisme et la mise en place d'une visite guidée de la Ville le dimanche 27 mars 2011 à 14 h 30, en appliquant un tarif d'1 euro par visiteur.

M. VANNIER ajoute que l'association des Amis du Musée du cuir a déjà participé à cette manifestation en appliquant un tarif d'entrée d'un euro.

Sur proposition de M. VANNIER, Adjoint à la Culture & Communication,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir.

16. SPECTACLE DE MAGIE : TARIFS BILLETTERIE ET BUVETTE

Les membres du Conseil Municipal de Jeunes de Château-Renault, lors de la séance plénière en date du 15 novembre 2010, ont voté pour la mise en place d'actions et d'animations en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants hospitalisés.

C'est dans ce sens que le CMJ organise une soirée spectacle sur le thème du cirque le vendredi 11 mars 2011 à 20h30 au centre socioculturel La Tannerie.

La première partie sera assurée par les jeunes élus et la seconde partie par un magicien professionnel.

L'objectif de cette soirée est de récolter des fonds qui seront reversés à l'association «Magie à l'hôpital» dont l'objet est d'organiser des animations dans les hôpitaux (notamment l'hôpital Clocheville à Tours) pour les enfants hospitalisés.

Mme MAYET indique que le magicien viendra tout un mercredi initier les jeunes aux tours de magie.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint à l'Animation-Jeunesse,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **VALIDE les tarifs de la régie de recettes «Animation et Vie des quartiers», ci-après :**

- 200 billets d'entrée d'une valeur unitaire de 5 €
- 200 billets boisson et pâtisserie d'une valeur unitaire de 1 €

17. ASSOCIATION LOGEMENTS D'URGENCE :

- Restitution d'un logement social rue Stéphane Pitard
- Location d'un logement Avenue A. Bertrand

Les abandons successifs des divers logements dont disposait l'association logements d'urgence, 3 rue Stéphane Pitard, soit pour des problèmes de sécurité des parties communes entraînant des frais trop importants, soit suite à la suppression de l'allocation logement temporaire, font qu'actuellement l'association ne dispose plus que d'un seul logement à cette adresse.

Cette situation pose quelques soucis dans le travail de l'assistante sociale tant au niveau de sa sécurité (logement isolé sans autres locataires dans l'immeuble), qu'au niveau de la réinsertion sociale des personnes (un seul logement dans un grand immeuble).

Lors de son Conseil d'Administration du 8 décembre 2010, l'association a décidé :

- de proposer de restituer à la commune le logement qu'elle occupait rue Stéphane Pitard, libérant ainsi totalement cette aile de l'immeuble,
- et en compensation, de demander la mise à disposition du 3^{ème} appartement situé rue André Bertrand, libre depuis maintenant un an.

M. DEHUREAUX, président de l'association se retire du débat et ne prendra pas part au vote.

Pour répondre à M. COSNIER, Mme CHOMIENNE informe que tous les logements sont occupés.

Sur proposition de Mme CAPELLO, Adjointe aux logements,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,
(M. Dehureaux ne prend pas part au vote)**

- **PREND ACTE** de la décision de l'association «Logements d'Urgence» de restituer à la commune le logement qu'elle occupait rue Stéphane Pitard,
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention de mise à disposition d'un logement de type II, situé rue André Bertrand, à l'association « Logements d'Urgence », à compter du 14 février 2011, moyennant un loyer mensuel de 190,60 € correspondant au reversement de 80 % du montant de subvention perçue par l'association au titre de loyer. (cf. article 2 - convention du 5 février 2007).

18. RENOUELEMENT BAIL TRESORERIE

Dans sa séance du 3 mai 2010, le Conseil Municipal a renouvelé le bail de la perception pour une durée d'un an, du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011, moyennant un loyer annuel de 10 479 € (2 619,75 € / trimestre).

Le bail arrivant à expiration,

M. COSNIER annonce que la Trésorerie va emménager dans le bâtiment de l'ancienne salle des fêtes, actuellement en travaux, et qu'il faudra prévoir une nouvelle attribution à ce bâtiment.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PROCEDE** au renouvellement du bail pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012, moyennant un loyer annuel de 10 605 € (2 651,25 € / trimestre).
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer le bail à intervenir.

Montant annuel du loyer : 10 605 € (2 651,25 € / trimestre).

19. FORMATIONS DU PERSONNEL

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de formations ci-après

→ CAP Petite Enfance

Un agent des écoles souhaite préparer le CAP Petite Enfance.
Période de la formation : de septembre 2011 à Juin 2012

Deux offres de formation sont proposées :

◆ GRETA Indre et Loire :

Domaine professionnel.....	400 h
. Méthodologie : organisation du travail, prise de notes, techniques et aide à la recherche de stage et d'emploi.	17 h
. Prise en charge de l'enfant à domicile	152 h
. Accompagnement éducatif de l'enfant	119 h
. Techniques de services à l'utilisateur	91 h
. Organisation et validation CCF (contrôles en cours de formation)	21 h

Coût : 3 950 €

◆ **Centre de Formation Professionnelle Continue, Montoire sur le Loir :**

Enseignement théorique et pratique	300 h
. Prise en charge de l'enfant à domicile	68 h
. Accompagnement éducatif de l'enfant.....	87 h
. Techniques de services à l'usager	55 h
. Formation aux premiers secours	12 h
. Prise de parole et gestion du stress	12 h
. CAP blanc en condition d'examen.....	42 h
. Intervention PMI.....	9 h
. Accueil et bilan personnalisé	8 h
. Suivi du projet professionnel : CV, lettre de motivation, offres d'emploi.....	7 h

Coût : 2 500 €

➔ **Formation CACES engins de chantier organisée par l'AFT-IFTIM de Parçay-Meslay**

Du 22 au 24 mars 2011

2 agents du service technique. Coût : 1 849,26 € TTC

En ce qui concerne la formation CAP Petite Enfance, M. COSNIER constate que le contenu est différent d'un organisme à l'autre.

Mme CHOMIENNE demande si les deux organismes délivrent des validations officielles.

M. MAURY répond affirmativement, il s'agit bien d'une préparation au CAP.

M. COSNIER explique que l'agent serait intéressé par la formation dispensée à Montoire-sur-le-Loir.

Pour la formation CACES, 4 agents seront formés : 2 pour l'utilisation de la nacelle et 2 autres pour la conduite d'engins de chantier.

Questions diverses

Eclairage du stade

M. GARCIA explique que l'éclairage du stade Joseph Renard a reçu une homologation provisoire d'une année, à 162 luxes.

L'entreprise chargée des travaux a fait son maximum par rapport à ce qu'on lui avait demandé. Des surprises sont intervenues notamment au niveau des projecteurs et des lacunes relatives aux réflecteurs (rouillés) ont été constatées.

Il constate que de gros frais ont été engagés pour la remise en état des armoires, que des lampes ont été changées mais que le résultat est assez moyen.

Il précise que la commission repassera dans un an et l'homologation risque d'être retirée.

Il sera donc nécessaire de prévoir un budget pour 2012 pour conserver celle-ci.

M. COSNIER demande à quoi est dû ce problème.

M. GARCIA explique que les réflecteurs sont rouillés. Il aurait fallu les déposer et refaire une protection à moindre coût si cela avait été possible techniquement ou changer le globe.

M. BOUMARAF répond que la première volonté de la municipalité pour l'éclairage du stade était de répondre aux normes de sécurité car les armoires aux pieds des pylônes étaient accessibles à tous et n'étaient pas sécurisés.

Le diagnostic réalisé gracieusement par une entreprise a été suivi à la lettre mais celui-ci ne mentionnait pas les projecteurs.

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres (dont l'une d'elles avait réalisé le diagnostic). Les devis faisaient apparaître un écart de 9.000 €.

La commission d'appel d'offres a choisi l'entreprise Forclum mais celle-ci a eu du mal à obtenir le matériel (fourni par la société non retenue) et n'a pas obtenu les fiches techniques. L'objectif premier, répondre aux normes de sécurité, a été réalisé.

Le second était d'obtenir éventuellement l'homologation, l'a été aussi. C'est donc du bonus !

M. BOUMARAF ajoute qu'un devis a été demandé pour le changement des réflecteurs.

Si le coût ne dépasse pas 4.000 € les travaux pourraient intervenir en 2011.

Par contre, s'il s'avère nécessaire de changer les projecteurs, il sera nécessaire de faire des demandes de subventions, le montant étant beaucoup plus élevé, et ces travaux pourraient être budgétés pour 2012.

Il insiste sur le fait qu'un vrai diagnostic est absolument nécessaire pour être sûr de ne pas avoir à changer les projecteurs par la suite.

M. COSNIER constate que l'entreprise n'a pas travaillé sérieusement et a traité directement avec le club de football, or le commanditaire était la commune.

Il met en garde sur le fait qu'il ne faudra pas que ce problème soit récupéré l'an prochain car nous sommes tous ensemble sur le projet.

M. BONNAMY rappelle qu'un «audit» a été fait par le fabricant des projecteurs.

Cet audit préconisait de ne pas renouveler la même erreur, c'est-à-dire de ne pas remettre des produits qui n'étaient pas compatibles avec les projecteurs.

D'autre part, il a constaté que le descriptif qui a été fourni pour les devis étaient très succincts, il était évident qu'il y aurait un supplément à ajouter.

M. COSNIER fait remarquer qu'il est toujours très difficile de faire intervenir la garantie décennale.

M. BOUMARAF rappelle que l'éclairage fonctionne et que l'homologation n'était pas l'objectif premier.

Mme COUSTENOBLE fait remarquer que seule la commune assume les frais et que la Fédération ne participe pas à cette opération.

M. COSNIER confirme.

M. GARCIA rappelle qu'il a complété et communiqué à M. BOUMARAF, le dossier qu'il a transmis au Fond d'Aide au Football Amateur à Tours et Orléans, qui privilégiait tout ce qui était installations sportives.

Malheureusement l'orientation de la Fédération a changé et les aides se sont portées sur les associations qui créent des emplois.

M. COSNIER demande qu'un dossier soit instruit dans le sens où le FAFA (Fonds d'Aides au Football Amateur) a été refusé l'an passé pour l'éclairage et la réalisation de la maintenance et que nous demandons cette année à être prioritaire pour une révision des réflecteurs.

Subventions pour façades et vitrines

M. MOTTEAU rappelle qu'il y a quelques mois le tarif de la subvention accordée aux particuliers pour la rénovation de leur façade ou vitrine a été modifié car il était encore en Francs et qu'il a été arrondi à l'euro supérieur.

Il expose des cas particuliers (rénovation de façade en pierre de taille ou peinture, grande surface, ...), dans tous les cas le montant de la subvention est le même.

Il souhaiterait que les demandes de subventions soient assujetties à un permis de construire ou certificat d'urbanisme et qu'un descriptif des travaux soit joint de façon à prendre une décision plus précise.

M. COSNIER demande que la commission réfléchisse à définir des critères, sans que ceux-ci soient trop rigoureux, car il s'agit d'une subvention modeste, dont le but est d'aider à l'embellissement de la ville.

Salle Coldefy

M. MOTTEAU informe les conseillers municipaux que la façade de l'espace Codefy s'affaisse.

Les huisseries et vitres sont sous pression.

Il a donc été décidé de ne plus louer la salle de réunion.

Les utilisateurs sont désormais répartis dans d'autres salles.

Un expert doit intervenir pour réaliser des sondages et carottages afin de connaître l'état du sol et les solutions techniques nécessaires à apporter pour consolider le bâtiment.

M. COSNIER précise qu'une dalle a été faite (en 1996), sur toute la surface de la salle mais pas sous les poteaux.

Il est urgent d'interdire l'accès et cela entrainera forcément des dépenses imprévues.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h